

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : Gestion des pollutions et protection de l'environnement			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 – Epreuve scientifique	U1	3					
<i>Sous-épreuve E 11</i> Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
<i>Sous-épreuve E 12</i> Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2- Sciences et technologies	U2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
E3-Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	10					
<i>Sous-épreuve E 31</i> Techniques professionnelles et analyse de pratique professionnelle	U31	5	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E32</i> Organisation prévisionnelle de chantier	U32	3	CCF		Ponctuel écrite	2h	CCF
<i>Sous-épreuve E 33</i> <i>Économie-gestion</i>	U33	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<i>Sous-épreuve E 34</i> <i>Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Enseignement moral et civique	U5	5					
<i>Sous-épreuve E51</i> <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
<i>Sous-épreuve E52</i> <i>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.